

2113

Vendredi 23 décembre 1955.

Réparation des dommages de guerre  
subis par les Suisses en Belgique.

Département politique. Proposition du 21 décembre 1955 (annexe).

Le Conseil

d é c i d e :

- 1) Le ministre de Suisse à Bruxelles est autorisé à répondre à la lettre belge selon le projet ci-joint.
- 2) De le charger d'exprimer au Gouvernement belge son appréciation pour ce geste généreux, qui ne peut que contribuer à consolider les liens d'amitié qui unissent déjà les deux pays.
- 3) D'approuver le texte du communiqué de presse ci-joint.

Extrait du procès-verbal au département politique (division des affaires politiques en 5 expl.), pour exécution, au département des finances et des douanes, au département de justice et police et à la chancellerie fédérale pour information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*F. Weber*